

**Répertoire National des Certifications Professionnelles
Résumé descriptif de la certification**

Intitulé
Licence Professionnelle : Licence professionnelle Transformations Industrielles Spécialité : Instrumentation pour l'exploration et l'exploitation pétrolières
Cadre 1

Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification
- MINISTERE CHARGE DE L'EDUCATION NATIONALE - UNIVERSITE DE RENNES I <u>Modalités d'élaboration des références :</u> CNESER	- Président d'Université de Rennes I Cadre 3
Cadre 2	

Niveau et/ou domaine d'activité
Niveau : II (Nomenclature de 1967)
Code NSF : 220 Spécialités pluritechnologiques des transformations
Cadre 4

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis
<p>Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat</p> <p>Ces cadres techniques assisteront les géologues dans les travaux de prospection et de recherche afin de localiser les zones susceptibles de receler des réserves d'hydrocarbures et d'évaluer les ressources dans les couches du sous-sol.</p> <p>Ils devront également assurer en temps réel le suivi de la production d'un puits.</p> <p>Ainsi, ils préparent le forage (ingénierie), s'assurent de la qualité des équipements, gèrent le matériel et les produits concernés. Ils doivent pouvoir assurer la surveillance géologique en cours de forage et analyser en temps réel les mesures fournies par les sondages.</p> <p>Au niveau production, ils doivent être capables d'assurer le suivi des installations et du matériel, d'analyser les données fournies par les multiples sondes, qui donnent des indications sur le bon fonctionnement du puits. Ils arrêtent les mesures de sécurité destinées à protéger les hommes, les installations, l'environnement et doivent s'assurer de leurs applications</p>
Cadre 5

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat
<p>Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants dans le secteur en amont des activités pétrolières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre technique de forage • Cadre technique de gisement • Cadre technique de production (exploitation de gisements) • Cadre technique de complétion • Cadre technique de réservoirs et des boues

- Cadre technique de traitement

Codes des fiches ROME les plus proches : 61233 61224

Cadre 6

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes:

- UE 1 : Sciences fondamentales (14 crédits ECTS)
- UE 2 : Méthode et connaissance de l'entreprise I (8 crédits ECTS)
- UE 3 : Méthode et connaissance de l'entreprise II (7 crédits ECTS)
- UE 4 : Exploration et exploitation des gisements pétroliers (17 crédits ECTS)
- UE 5 : Projet tuteuré (4 crédits ECTS)
- UE 6 : Stage (10 crédits ECTS)

L'évaluation des connaissances s'effectue par contrôle continu sur chaque unité d'enseignement.

A l'intérieur de chaque UE, des moyennes sont calculées par module enseigné, tenant compte des coefficients spécifiques de chaque matière.

Projets tuteurés :

Ces projets sont validés par une soutenance et un rapport écrit.

:

- pour vérifier l'adéquation avec les objectifs universitaires et professionnels,
- pour mesurer la capacité du candidat à mener une étude et rendre compte de ses résultats par écrit et oralement.

Stage Industriel :

Une évaluation du stage par le tuteur professionnel ainsi qu'un mémoire en anglais et une soutenance permettront de noter le stage. Le jury sera composé de professionnels et d'universitaires.

Moyenne générale :

Le jury de délivrance de la licence professionnelle attribuera automatiquement le diplôme à tout étudiant, qui aura obtenu :

Une moyenne générale, pondérée par les coefficients indiqués, égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des unités d'enseignements (UE).

Et une moyenne pondérée, par les coefficients indiqués, supérieure ou égale à 10 pour l'ensemble constitué des UE correspondant au projet et au stage.

Le bénéfice des UE acquises peut être gardé : illimité.

Cadre 7

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	<input checked="" type="checkbox"/>		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		<input checked="" type="checkbox"/>	
Après un parcours de formation continue		<input checked="" type="checkbox"/>	
En contrat de professionnalisation	<input checked="" type="checkbox"/>		Enseignants chercheurs et professionnels

Par candidature individuelle		<input checked="" type="checkbox"/>	
Par expérience <i>Dispositif VAE prévu en</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		Enseignants chercheurs et professionnels

Liens avec d'autres certifications	Accords européens ou internationaux
Cadre 8	Cadre 9

Base légale

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :
 Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Références autres :

Cadre 10

Pour plus d'information

Statistiques :

Autres sources d'informations :

Lieu(x) de certification :

Historique :

Cadre 11

MAJ 08/07/2005